

Appel de manifestations d'intérêt **Groupe de travail sur les céréales**

À propos de l'ACPS

L'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) assure la prestation du programme national de certification des cultures de semences du Canada concernant la plupart des cultures de grande production et est chargée d'établir et d'administrer les normes et exigences de certification des semences, qui figurent dans les [Règlements et procédures pour la production de semences pédiées au Canada](#) ainsi que dans les [Exigences sur la semence de Sélectionneur au Canada](#). L'ACPS fournit également des renseignements complémentaires sur [son processus et son cadre d'élaboration de normes](#).

Élaboration de normes sur les cultures de semences

L'élaboration d'exigences et de normes pour de nouvelles espèces ou de nouveaux types, ainsi que la révision annuelle des normes existantes, sont encadrées par le Comité des services de réglementation (CSR) de l'ACPS. Huit groupes de travail propres aux cultures prodiguent des conseils indépendants sur les normes techniques et les exigences de certification.

Raison d'être des groupes de travail propres aux cultures

Les groupes de travail propres aux cultures appuient l'élaboration de normes et l'examen des normes actuelles, en plus de fournir des recommandations au CSR. Ces examens réguliers permettent d'assurer que les normes de l'ACPS sont à jour, fondées sur la science, harmonisées à l'échelle internationale, et qu'elles incorporent de nouvelles technologies et fournissent des niveaux élevés d'assurance de pureté variétale et d'identité génétique.

Composition et critères de sélection

Le groupe de travail est composé de personnes bien informées qui possèdent de l'expérience liée à la ou aux cultures concernées dans au moins un domaine du secteur semencier, et qui assurent une représentation géographique adéquate. Les intervenants peuvent comprendre des producteurs de semences, des transformateurs/distributeurs/détaillants de semences, des sélectionneurs de végétaux, des analystes de semences et des inspecteurs de cultures de semences agréés. Cette liste n'est pas exhaustive. Les représentants de l'ACIA sont également invités à participer aux réunions du groupe de travail.

Fréquence des réunions

Au cours de ses périodes d'activité, le groupe de travail tient généralement deux ou trois réunions, du 1^{er} novembre au 31 mars. Les réunions durent habituellement deux heures et nécessitent environ une heure ou plus de préparation.

Date limite pour présenter une manifestation d'intérêt

Les manifestations d'intérêt seront acceptées jusqu'au 15 octobre 2024. Si vous souhaitez vous joindre à ce groupe de travail ou avez des questions au sujet de son rôle ou de sa composition, veuillez contacter la gestionnaire, Politiques et normes, [Gail Harris](#).